



# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h 30, par vidéoconférence, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure;

QUE conformément aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure, pour le lot 1 543 201 du cadastre du Québec – 2, rue Claude, sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis.

### DEMANDES

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2021-05 : 1 543 201 du cadastre du Québec – 2, rue Claude - Autoriser l'installation d'une clôture en verre d'une hauteur de 1,2 mètres (4 pi) entourant la piscine creusée en cour arrière et l'installation du chauffe-eau en cour avant secondaire en dérogation aux articles :

- 518 *Types de clôtures permises*, de la *SECTION E – Clôtures, murets et haies*, du *CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire*, du règlement de zonage numéro 121 qui stipule que seules les clôtures de fer ornemental de métal prépeint, de P.V.C., de bois teint, peint ou traité de même que les clôtures de mailles métalliques sont permises;
- 521 *Localisation de la piscine*, de la *SECTION F – Piscines*, *CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire* du règlement de zonage numéro 121 qui exige que toute piscine, glissoire, filtre, passerelle et plage surélevée soit située dans la cour arrière ou latérale à un minimum de 2 m (6,5 pi) de toute ligne de lot et à un minimum de 2 m (6,5 pi) de l'alignement avant de construction;

La demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au 2, rue Claude. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : [jparadis@pointe-des-cascades.com](mailto:jparadis@pointe-des-cascades.com), si elles en manifestent le désir.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.

  
\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2021, entre 10 et 11 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2021.



---

Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière